

# Le Petit Saint-Martialais

n° 19

Juillet 2021



Photo : M. Wallon

## Informations Pratiques

### **MAIRIE : 05 53 28 43 32**

mail : [mairie-stmatialnbt@wanadoo.fr](mailto:mairie-stmatialnbt@wanadoo.fr)

site : [saintmartialdenabirat.com](http://saintmartialdenabirat.com)

Mardi de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi 9h30 à 12h

### **GENDARMERIE : 17**

Mardi de 14h à 18h

Jeudi et Samedi de 8h à 12h

### **AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

**05 53 28 50 06**

Lundi de 10h à 12h

Mardi au Samedi de 9h à 12h

### **DÉCHETTERIE DU PECH MERCIER :**

**05 53 29 15 29**

Lundi au Samedi de 06h45 à 14h00

Horaires d'été

Dimanche – Fermé

### **EHPAD :**

Soins et portage de repas à domicile

05 53 31 49 49

### **INFIRMIÈRE :**

M<sup>me</sup> Legougne Pascale

Cabinet Médical

"Pôle Commercial – Le Carbonnier"

06 04 45 79 32

### **OFFICE DU TOURISME**

05 53 31 71 00

e-mail : [perigordnoir.tourisme@gmail.com](mailto:perigordnoir.tourisme@gmail.com)

site internet : [tourisme-domme.com](http://tourisme-domme.com)

### **BIBLIOTHÈQUE :**

Mercredi de 10h à 12h

Samedi de 17h à 19h

## État Civil



### NAISSANCE

Lynna ARMAGNAC

de Alisson, Christine, Thérèse ARMAGNAC

le 27/05/2021



### DÉCÈS

M<sup>me</sup> Jacqueline Marie BONFILS

le 03/04/2021

V<sup>ve</sup> de Monsieur André GROUSSET

M. Pierre Jean PONS

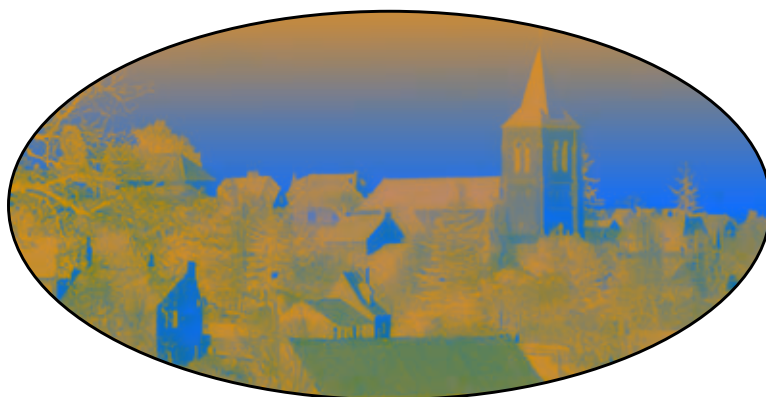
le 23/04/2021

M. Claude Jean LABLANCHE

le 18/05/2021

M. Christian Georges ARMAGNAC

le 17/06/2021



Rédaction :  
Commission Communication

Photos :  
Dominique Wallon  
Divers

Réalisation :  
Imprimerie du Progrès - Belvès

### **Hervé Ménardie**

Maire

### **Annie Gérardin**

Adjoint

Administration générale – Finances  
Affaires scolaires et périscolaires

### **Marie-Thérèse Valière**

Adjoint

Solidarité – Animation et milieu associatif  
Gestion des salles

### **Philippe Bézanger**

Adjoint

Voirie – Bâtiments communaux  
Gestion du service technique

### **Stéphanie Picot**

Adjoint

Logement – Communication  
Embellissement et fleurissement

### **Richard Avazéri**

Conseiller Municipal

Jeunesse – Sport – Équipements sportifs

### **Ginette Bénitta**

Conseillère Municipale

Patrimoine et Culture

### **Lurdes Besse**

Conseillère Municipale

Relation avec les  
commerçants et les agriculteurs

### **Jean-Claude Cabane**

Conseiller Municipal

Gestion du Cimetière et affaires funéraires  
Bornages – Gardiennage de l'église

### **François Defontaine**

Conseiller Municipal

Réseaux divers :

(eau, électricité, assainissement)

Aménagements des aires de containers  
de déchets – Ramassage des encombrants

### **Alain Gourdis**

Conseiller Municipal

Économie – Tourisme - Marchés

Foires et événementiels

### **Marguerite Ménardie**

Conseillère Municipale

Élections - Fiscalité

### **François Pivin**

Conseiller Municipal

Urbanisme

### **Roger Robardet**

Conseiller Municipal

Suivi des travaux et programmation

### **Samy Vidal**

Conseiller Municipal

Sécurité – Prévention - Circulation

Madame, Monsieur,

Voilà un peu plus d'un an que votre nouvelle municipalité est aux commandes de la commune de St Martial de Nabirat.

Comme le veut la tradition, l'élection municipale est généralement suivie de la plantation des maïs des élus, le conseil municipal ayant opté pour la plantation d'un maïs collectif.

La réapparition d'une situation sanitaire défavorable et l'impossibilité de demander aux invités leur Passe-Sanitaire ou un test PCR nous ont contraints à annuler cette plantation déjà reportée et prévue le 28 août prochain. Nous en sommes d'autant plus désolés que cette nouvelle annulation aura pour conséquence de ne plus envisager de plantation de maïs pour ce mandat car n'ayant aucune signification plus d'un an après une élection.

Votre bulletin municipal traite de nombreux sujets dont celui de l'école en premier lieu. A la prochaine rentrée, nos classes seront maintenues grâce à l'accueil des Grandes Sections de maternelle à Saint Martial de Nabirat. Ce maintien est le résultat de la solidarité qui règne au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Je remercie les élus de Nabirat, les enseignantes et l'Inspection Académique qui ont permis ce maintien, tout en les assurant que St Martial de Nabirat saura jouer à son tour la réciprocité lorsque cela sera nécessaire.

Maintenir une école, c'est aussi entretenir les locaux qui accueillent les élèves. Une non-conformité frappait le groupe scolaire depuis 1999 et la Commission de Sécurité de l'arrondissement venue contrôler le site fin mars nous a mis en demeure d'effectuer les travaux sous deux mois avec menace de fermeture.

Malheureusement, ce n'est pas la première mauvaise surprise que nous rencontrons depuis le début de notre mandat. Nous avons dû engager un bureau de contrôle pour obtenir une vision générale de l'état actuel des bâtiments communaux concernant la sécurité contre l'incendie, la conformité des installations électriques, et notamment pour ceux recevant du public. Les rapports rendus par celui-ci révèlent de très nombreux travaux à effectuer. Tout cela bien évidemment aura un coût qui s'ajoutera à ceux des investissements programmés. Cet organisme spécialisé effectuera désormais des contrôles périodiques avec présentation de rapports. Nous espérons éviter ainsi d'autres situations de blocage grave comme celle de l'école.

Dans ce bulletin municipal, nous évoquons également les finances de la commune. Sur ce plan, nous vivons également une période difficile qui nous a amené et nous amènera à prendre les mesures qui s'imposent. Notre situation est suivie par la Comptable du Trésor et par la Sous-Préfète que j'ai rencontrée avec M<sup>me</sup> Annie Gérardin, 1<sup>re</sup> Adjointe.

Comme nous nous y étions engagés au cours de la campagne électorale, vous trouverez également dans ce bulletin municipal des informations qui vous permettront de mieux connaître le fonctionnement de la Communauté de Communes et de ses différents services.

Nous évoquerons également les incivilités en matière de dépôt des ordures ménagères et d'urbanisme, en appelant nos concitoyens à une plus grande vigilance et pour certains à plus de civisme.

Grâce à M. Christian Ussel, vous découvrirez une nouvelle rubrique, au travers un choix de photos anciennes. Cette rubrique récurrente traitera d'une thématique concernant notre village. Cette 1<sup>re</sup> rubrique a choisi d'évoquer la Fête Votive du village.

Vous retrouverez la page consacrée à nos Associations et à leurs activités. Nous nous réjouissons qu'elles puissent enfin se réunir et organiser, seules ou en collaboration avec la Municipalité, les manifestations que nous attendons tous et qui nous ont tant manqué. Elles ont participé à l'organisation de la Fête de la Musique et au moment où j'écris cet éditorial, elles se préparent ensemble, autour du Comité des Fêtes, à organiser la fête votive et le repas champêtre du 13 juillet.

Certaines ont déjà tenu leur Assemblée Générale et préparent la prochaine saison (Diane Saint Martialaise et Entente Périgord Noir). Nos anciens de Détente et Amitié, ont pu enfin se retrouver autour d'un bon repas.

Un petit marché a été créé. Nos entrepreneurs locaux ont été réunis, écoutés et une association les réunissant va bientôt voir le jour. Notre église va accueillir un concert de musique classique au mois d'août. Une charte de bon voisinage a été ébauchée.

Ainsi Saint Martial de Nabirat reprend vie petit à petit ! Et malgré les difficultés que nous rencontrons, au moment où nous traversons le solstice d'été, j'ai envie de dire comme Chanteclerc sous la plume d'Edmond Rostand, « c'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière » !

Je vous souhaite un bel été et une bonne rentrée. Nous nous retrouverons à l'automne pour une nouvelle édition du « Petit Saint Martialais » avec d'autres nouvelles des affaires de la commune.

En attendant pour rester informés, n'hésitez pas à consulter le Site Internet de la Commune et à vous inscrire à l'info lettre.

Sincèrement.

Hervé Ménardie, Maire de Saint Martial de Nabirat



# Notre école au cœur du village

## ► Dernières nouvelles avant les grandes vacances ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Responsable des Affaires scolaires, j'aimerais tout d'abord remercier les membres de l'équipe éducative de notre commune : Mesdames Lafon et Raynaud, professeurs des écoles, et aussi y associer les personnels municipaux qui font vivre le groupe scolaire : le cuisinier et les aides chargés des services de la cantine, de la surveillance des enfants et de la garderie, comme nos agents techniques de maintenance. Chacun dans son rôle participe au fonctionnement de l'école et à son entretien.

De même les élus sont toujours là pour répondre aux questions que se posent les administrés, et apportent régulièrement leur soutien actif.

Tout au long de cette année scolaire 2020-2021, dans un contexte sanitaire contraignant, l'école a malgré tout fait l'objet de travaux d'amélioration du cadre de travail permettant aux enseignantes, aux enfants et aux personnels de travailler dans de bonnes conditions. La collectivité a réalisé dans l'ensemble des locaux, de la partie scolaire, des travaux d'entretien et de sécurisation des lieux et des matériels.

### • A la cantine :

· four, lave-vaisselle et gaz, tout a été vérifié, réparé. Les espaces de travail et les règles d'hygiène repensés et améliorés.

· Les repas sont ainsi de plus en plus préparés à partir de produits frais.

· Les six blocs de secours ont été remis à neuf, et des petits équipements achetés. Un dispositif d'alarme sonore a été installé.

### • Pour la garderie :

· Afin de mobiliser les enfants autour de la lecture, du dessin et des jeux éducatifs, des achats complémentaires ont été effectués : livres, cahiers, feutres, tabourets.



### • Dans les classes :

- les blocs de secours ont été remis en état,
- pour la sécurité des enfants, tous les branchements sur prises multiples ont été supprimés.

Il faut souligner qu'en dépit des divers problèmes causés par la pandémie, les enseignantes ont réussi à faire réaliser par les élèves leurs projets pédagogiques. C'est une belle réussite que chacun a le plaisir de voir puisqu'elle trône actuellement devant la Mairie. Il s'agit d'une réalisation artistique et structurale en forme de « boîte aux lettres d'amour », faite de matériaux de récupération, assemblage de pots de yaourt et de plastiques. Tous les élus ainsi que la population du Village peuvent la voir et apprécier ce travail d'art et de patience de nos petits. Une petite pièce de théâtre a été montée, et les élèves des grandes sections se sont même lancés dans une comédie musicale. Quant aux petites sections, les enfants se sont impliqués dans des plantations de salades, courgettes et radis, dans les bacs installés derrière la classe de la directrice, par un agent de la commune. Chaque élève repartira tout fier avec ses propres récoltes à la maison.

Pour la rentrée 2021, une partie importante de la sécurisation de l'école sera effectuée.

- Les grillages extérieurs seront changés.
- Les plafonds de la chaufferie et de la réserve seront isolés, donnant acte aux injonctions déjà anciennes de la commission de sécurité, permettant d'assurer l'ouverture de notre École pour cette rentrée.
- De nombreuses prescriptions concernant les équipements électriques seront réalisées.

Pendant l'année 2021/2022 :

- les mises aux normes seront poursuivies tout au long de l'année scolaire.
- Il sera procédé à d'importants achats de matériels et outils pédagogiques numériques, notamment un jeu de tablettes montées sur support mobile afin que



chaque élève puisse travailler sur son propre écran à des recherches documentaires et à d'autres travaux dans les disciplines enseignées.

Dernière précision, les effectifs de notre école vont rester stables, actuellement établis à 39 élèves, grâce aux 8 enfants de grande section de la maternelle habituellement scolarisés à Nabirat dans le cadre du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Cette arrivée de la classe de Grande Section à l'école de St Martial de Nabirat répartit équitablement les effectifs sur les deux groupes scolaires et va permettre aux professeurs des écoles de maintenir un enseignement de qualité.

Et comme tous les élèves le savent, les cours se terminent le mardi 6 juillet, alors bonnes vacances à tous !

Annie Gérardin  
1<sup>re</sup> adjointe au maire



"On Avance..."

## ► Création d'un marché ■■■■■■

Depuis le 17 mars sur la place du foyer rural le petit marché fonctionne tous les mercredis de 8h à 13h.

Les 2 commerçants du départ ont été rejoints par d'autres et la place commence à manquer.

(Nous réfléchissons à un autre emplacement mais un investissement en borne électrique est nécessaire).

C'est un rendez-vous pour les Saint-martialais qui apprécient ce lieu de rencontre et de convivialité. Ils y trouvent une équipe sympathique et des produits qui vont de :

légumes, fruits, volailles, plats cuisinés, fromages, vin, olives et condiments, à la savonnerie artisanale et la vente de livre par une écrivaine traductrice.



## ► Rencontre avec les Entrepreneurs de la Commune ■

**Un premier contact réussi**

17 présents : 2 plombiers, 3 éleveurs/marchands de Bestiaux, 2 hébergeurs touristiques, 2 professionnels médicaux, 2 professionnels du soin, électricien, traiteur, peinture, pneumatiques, métallerie, formation, et 5 excusés.

M. Hervé Ménardie, Maire a accueilli les présents en plaçant cette soirée **sous le signe de l'information et de l'échange.**

Après une présentation rapide des actions engagées par la Commune et les premières réalisations, chacun s'est présenté dans un tour de table complet, élu(e)s compris(e)s

Après sa question : **Comment avez-vous vécu cette période difficile dont nous semblons sortir et comment pourrions-nous vous aider ?**

Un riche échange s'est engagé, avec des témoignages simples mais révélateurs sur des impacts variables, allant du surplus de travail ingérable à l'interdiction et/ou l'empêchement.

Le constat général fut que pendant cette période de restriction chacun s'est retrouvé seul face à ses difficultés.

Si certaines libertés sont revenues, cette période a laissé des traces dans les esprits. Plusieurs intervenants ont émis le désir de ne plus se retrouver dans cette déplaisante situation d'isolement

Le souci d'une représentation locale organisée est venu très vite, autant des entrepreneurs qui aimeraient débattre entre eux et s'appuyer mutuellement, que de la Commune qui a un fort besoin d'une Association interlocutrice.

**Une association des Artisans et Commerçants pour dynamiser le village et créer une synergie avec l'équipe communale.**

Le Maire informe qu'à une époque, pas si lointaine, une association active existait, elle avait dynamisé le village et était même l'instigatrice du marché de l'époque, il assure de l'aide pratique et/ou financière de la municipalité, subvention mais aussi prêt de salle et matériels.

Il existe 11 associations qui fonctionnent sur la Commune il n'est pas possible que l'entrepreneuriat local n'est pas la sienne !

La liste des entrepreneurs, artisans, agriculteurs est disponible sur le site internet de la commune !

## ► Un Point sur les Finances ■■■■■

Dans les deux derniers numéros du Bulletin Municipal nous avons évoqué la situation financière difficile de la Commune, nos craintes pour l'avenir et les actions engagées pour tenter d'y remédier.

Dès notre arrivée en juillet 2020, nous avons dû procéder à d'importants transferts de crédits à partir du Budget de la Commune vers les budgets de l'assainissement et du pôle commercial. Nous avons, sans résultat, tenté de renégocier le prêt principal affecté au budget du pôle commercial.

Ces mesures rectificatives, effectuées dans l'urgence, demeurent malheureusement insuffisantes.

Nous avons voulu comprendre l'origine et l'amplitude de ces difficultés. Un important travail de recherche a été effectué d'abord par nos trois adjointes et ensuite avec l'aide de la Comptable du Trésor.

• Le pôle commercial : sans vouloir remettre en cause cette opération ni surtout son utilité, celle-ci se révèle au final trop ambitieuse au regard de son coût et pèsera gravement sur la capacité financière future de la commune.

La réalisation a coûté 1.064.000 €. Le montant des subventions représente 350.500€ soit seulement 1/3 du montant HT. Les coûts relatifs au foncier (dépollution comprise) représentent à eux seuls 25% du total HT de l'opération.

Des emprunts ont été contractés pour le financement :

- ✓ 300.000 € en 2013 auprès de la Banque Postale,
- ✓ 210.000 € en 2016 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- ✓ 190.000 € en 2018 également auprès de la CDC.

Alors que le montant annuel des loyers n'est que de 23.400 €, l'annuité totale de tous ces emprunts représente plus de 46.000 € (intérêt compris). Sur ce budget, les recettes ne compenseront pas les dépenses jusqu'en 2028 au moins et des transferts annuels de crédits seront encore nécessaires.

• Les recettes de la collectivité : elles ont été très peu souvent réévaluées et sont désormais situées en dessous de celles des communes appartenant à la même strate de population.

Elles sont devenues insuffisantes par rapport aux besoins et engagements de la Commune.

En début d'année, après un travail effectué par la commission des finances, le conseil municipal a adopté des mesures visant à réévaluer les recettes :

- ✓ Réévaluation des tarifs des services,
- ✓ augmentation des loyers du pôle commercial,
- ✓ augmentations de taux de fiscalité

Une mission a été confiée à l'ADIL24 pour réviser les contrats des logements communaux et réévaluer leurs loyers.

• Les dépenses de la commune : la collectivité se trouve en charge du financement d'opérations qu'elle ne peut différer pour de nombreuses raisons :

- ✓ Travaux impératifs, jusque là différés, sur la station d'épuration,

- ✓ Financement d'opération précédemment engagées dont l'achèvement des logements du pôle commercial,
- ✓ Finalisation des travaux d'extension du cimetière,
- ✓ réalisation avec achat du foncier des aires de déchets ménagers,

- ✓ adressage des voies,

- ✓ travaux de mise aux normes des bâtiments communaux.

D'autres travaux d'importance seront aussi à réaliser :

- protection contre la foudre pour l'église,
- amélioration de la défense incendie,
- mise aux normes de l'éclairage public vétuste etc.)

Sur les mises aux normes des bâtiments communaux, les contrôles de sécurité n'étaient pas effectués par un organisme agréé. Après consultation, nous avons choisi un organisme de contrôle qui a vérifié tous les établissements recevant du public (ERP) et a rendu des rapports signalant une liste de travaux à réaliser impérativement (pour ce qui concerne, le groupe scolaire plus particulièrement, je vous renvoie à l'article que vous trouverez dans le présent bulletin).

- Possibilités d'apport financier :

✓ Emprunt d'investissement : l'urgence de faire face à ces dépenses d'investissement, ainsi que des taux d'intérêts encore bas, mais risquant d'évoluer, et les perspectives d'extinction de plusieurs emprunts au cours du mandat nous ont incités avec l'aval de Mme la Comptable du Trésor de contracter un emprunt de 120.000 € sur 20 ans sur le budget de la commune.

✓ Vente du bâtiment accueillant la bibliothèque : le Conseil Municipal a également adopté le principe de la vente du bâtiment accueillant la bibliothèque. Ce bâtiment est actuellement peu utilisé et doit faire l'objet de travaux importants pour être mis aux normes. La vente de bâtiment communaux a déjà été pratiquée par des municipalités précédentes et a permis de donner à ces bâtiments une seconde vie. La mise en vente de ce bâtiment ne signifiera pas la disparition du service qui sera relocalisé.

Nous avons tenu à exposer cette situation aux services de l'état et en tout premier lieu à Mme la S/Préfète de Sarlat qui suivra son évolution avec attention en liaison avec Mme la Comptable du Trésor et essaiera d'apporter le soutien financier de l'Etat à nos projets.

Il faut préciser que notre situation est regardée comme préoccupante mais qu'elle n'est pour le moment pas considérée catastrophique.

Mme la S/Préfète a jugé les actions engagées par la nouvelle municipalité comme allant dans le bon sens et l'a encouragée à les poursuivre et à les amplifier.

Nous avons également rencontré Mme Jacqueline Dubois, Députée de la Dordogne, pour lui exposer notre situation et nos difficultés. Celle-ci s'est engagée à nous aider à renégocier l'emprunt du Pôle commercial contracté auprès de la Banque Postale en 2013.

## ► 4 enfants de la Commune sont nés en 2020 ■■■■■

**Chaque année le jour de la Foire de l'Arbre, la municipalité offre un jeune arbre, symbole d'une nouvelle vie avec son diplôme.**

Cette année, malgré l'annulation, cette tradition de notre Village a été poursuivie

La remise a été faite à la Mairie ou à domicile par la commission Animation.

Ont reçu un diplôme et un laurier-tin





Sy Mathia Chabrier  
né le 24 avril



Jule Ivoula  
né le 15 mai



Marley Vabandon  
né le 5 aout



Eden Marques  
né le 16 aout



(les horaires d'été sont sur la pages d'informations de ce bulletin ou à retrouver sur le site internet de la mairie)

Tout ne peut pas à être déposés sur les emplacements dédiés aux ordures ménagères. Une déchetterie se trouve à proximité. Les gravats ou matériaux provenant de travaux, ou encore cartons, doivent trouver leur point de chute à la déchetterie.



Certains objets ne sont pas assimilables par le système mis en place, le SICTOM n'intervient pas sur ces dépôts, ils sont laissés sur place et deviennent une charge pour nos services municipaux. A plusieurs reprises nos agents, dont ce n'est pas le rôle, ont du sortir des pneus, des gravats, des gazinières, câbles fils et gaines etc.



Les incivilités ont un coût pour la collectivité. Le nettoyage des dépôts sauvages a d'importantes conséquences financières qui sont répercutées sur le contribuable.

Si tout artisan œuvrant dans le BTP est responsable de gérer ses déchets de chantiers, chacun est aussi responsable de ses encombrants. Certains matériaux peuvent être dangereux et causer des dommages graves aux personnes.

Nous informons que des sanctions sont prévues à la fois par le code pénal (contraventions des 2èmes à la 5ème classes) et par le code de l'environnement qui, lui, considère ces incivilités comme un délit (deux ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende).

Notre village se doit de rester propre et ne pas être considéré comme une déchetterie ou une décharge à ciel ouvert. La mairie s'interroge. Faut-il investir dans des caméras ? Un coût supplémentaire et non négligeable pour tous ! Nous espérons ne pas en arriver à cette extrémité !!! MAIS....



## Fête de la Musique



Malgré les restrictions préfectorales Saint Martial de Nabirat a fêté la musique. Les démonstrations de rue étant interdites et accompagnées d'une contrainte à assister assis, les fêtards se sont retrouvés dans deux lieux conviviaux de notre Village :

✓ Dans notre restaurant « La Petite Table » et sur sa terrasse avec son traditionnel « Fish and Chips »

✓ Au centre du village sur la place du foyer rural avec un buffet /bar parfaitement organisé par notre Comité des Fêtes et l'association les Dix Doigts et dans la salle du Foyer un spectacle en deux parties :

• Tout d'abord notre Maire, Hervé Ménardie, accompagné du guitariste chanteur Henri Dhuil.

Après un premier entracte,

• La chanteuse bien connue des Saint Martialais, Laurain B.

Celle-ci a eu l'amabilité d'interrompre son récital pour un second entracte qui a permis de goûter le traditionnel tourin préparé par Manuel notre cuisinier de l'école,

• Le spectacle s'est poursuivi et s'est terminé vers minuit.

Ce fut une belle soirée un peu arrosée par quelques gouttes de pluie mais sans trop d'incidences.



## Incivilités inacceptables !!

Nous sommes confrontés, depuis quelques temps aux problématiques de dépôts sauvages.

Tout dépôt ou abandon d'objets ou de matériels sur l'espace public est une infraction, (mobilier usagés, objets abandonnés, cartons, matériels de chantiers, pneus) D'autant plus que, tout est fait pour collecter, trier et valoriser les déchets et notamment ceux du BTP. Pour les particuliers nous rappelons qu'une déchetterie est à leur disposition à la zone artisanale Pech Mercier à Cénac

## ► Incivilités la suite !! ■■■■■■■■■■

Il est un autre domaine dans lequel un grand nombre d'incivilités est à déplorer, c'est celui de l'urbanisme. Nous constatons malheureusement trop de constructions ou aménagements réalisés sans autorisation. Nous voulons rappeler ici que l'objectif des règlements d'urbanisme mis en place n'est pas d'empêcher les citoyens de construire ou de travailler, mais de protéger et de valoriser notre patrimoine et notre environnement. C'est pourquoi la Municipalité n'aura de cesse d'exiger que toute demande de travaux ou de transformation d'un bien immobilier fasse l'objet d'une demande d'autorisation préalable à déposer en Mairie. Respecter cette exigence, c'est respecter le patrimoine et l'environnement qui nous a été laissé et que nous devons transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible. Mais il ne suffit pas seulement de déposer une demande d'autorisation. Encore faut-il attendre que l'accord soit donné par le Maire et ne pas commencer les travaux avant cet accord, de respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et de réaliser les travaux en conséquence. Les services de la Mairie et les élus sont à votre disposition pour vous guider aux mieux dans vos démarches.

NB : Les contrevenants s'exposent à des amendes et à la démolition des ouvrages illégaux.

## ► Culture et Patrimoine ■■■■■■■■■■

### **Notre église et son clocher :**

Elle domine notre village, son clocher se dresse fièrement et il abrite.....Les cloches !!!

Depuis des années, elles rythment nos journées, elles sont porteuses de messages de joie, de peine ou de danger aussi font elles l'objet d'une attention toute particulière. En effet l'une d'entre elles, datant de 1637 à besoin de retrouver un air de jeunesse. Alors une rencontre a été organisée avec un responsable de la DRAC, un dossier a été ouvert pour obtenir son classement de façon à solliciter une subvention afin d'envisager sa restauration lorsque cela sera nécessaire. Nous attendons le résultat de la commission.....

### **Le Fleurissement :**

Conscient que les priorités sont autres pour notre commune, le choix a été fait de réduire les sur le fleurissement.



Un fleurissement a été possible grâce à la participation, aux dons de certains administrés et un investissement minimum.

Les projets définis lors de notre élection en matière d'environnement, aménagement, création seront remis à l'ordre du jour l'année prochaine.

Cependant, nous avons travaillé tout de même à des



plantations perpétuelles dès cette année afin de limiter les coûts à chaque saison et pouvoir ainsi étendre le champs d'action.

Les mains vertes, les bonnes œuvres sont les bienvenues.



**A noter dans vos agendas :**



## QUATUOR HORIZONS

Constitué de quatre instrumentistes jouant clarinette mib, clarinette sib et clarinette basse, le Quatuor Horizons est un jeune ensemble qui vous propose un programme éclectique mariant musique classique occidentale et d'Europe de l'Est

Mozart, Albinoni, Debussy, Joly,  
Smetana, Ciesla  
**JEUDI 12 AOÛT 2021**  
21H

**Église de St Martial de Nabirat**  
Entrée gratuite

### **La monographie suite ..... :**

Les statuts de l'association « Les deux clochers » vont être validés par les élus et déposés à la sous-préfecture. Après leur validation, le travail pourra commencer. Anne Bécheau s'était engagée pour 2022.

### **Le patrimoine :**

Le 2<sup>e</sup> week-end de Septembre sont traditionnellement organisées les Journées du Patrimoine. De nombreuses communes, dont St Martial de Nabirat, célèbrent ce moment. C'est l'occasion de souligner les richesses, les originalités des héritages du passé et de se retrouver dans une histoire commune.

Chaque année, le thème est défini selon un plan national. Et en 2021 ; il prétend que le « patrimoine en met plein la vue, alors levez les yeux » nous dit-il. C'est ce que nous envisageons de faire pour découvrir les atouts qui sont les nôtres.....Nous y réfléchissons déjà !!

### **La communication :**

Le site internet est en constante évolution. Nous remercions tous ceux qui participent dans l'ombre à l'alimenter, l'enrichir. Cet été et jusqu'au week-end des



« journées du Patrimoine », toutes les semaines, une publication sur notre petit patrimoine sera mise en ligne.

Si Vous souhaitez suivre cette série d'informations, toutes les nouvelles et nouveautés de la commune .... Abonnez vous à l'info lettre !! Pour être informé ...Je m'abonne !!

**Abonnez-vous !**

Recevez nos publications de manière à l'unique journalier des services municipaux publiés par l'Agence municipale. Pour cela envoyez nous par retour vos coordonnées et nous vous adresserons votre abonnement à tout moment, un peu de temps auparavant et vous serez ainsi toujours au courant de tout ce qui se passe dans notre commune.

Merci pour votre confiance

L'Agence municipale

Prénoms

Nom

E-mail

<https://www.saintmartialdenabirat.com/>

## ► Notre affichage municipal ■■■

Certains panneaux, très dégradés, ont été remplacés par des neufs confectionnés par nos Agents municipaux.

Les autres ont été dégagés des reliquats d'affiches et des nombreuses agrafes, afin de les rendre plus lisibles aux administrés.

Des habitants se sont portés volontaires pour maintenir en état celui de leur hameau en enlevant simplement les agrafes isolées. Merci pour cet engagement qui allège fortement la charge de la Commission

Nota : Les affiches restent en place jusqu'à leur remplacement par la Commission.



## ► Anna vient d'avoir 103 ans ■■■

Le 5 juillet 2021 Anna DELBOS a fêté ses 103 ans entourée de sa famille, ses amis ainsi que des élus de Salviac et de Saint Martial.

Une petite fête à été organisée par le personnel de l'EHPAD de Salviac au cours de laquelle lui a été chanté une chanson de Dalida adaptée pour la circonstance.

*"Anna vient d'avoir 103 ans  
On se demande bien comment  
Est-ce possible  
C'était l'été évidemment  
Et on se dit en la voyant  
Elle est en forme.  
Avec ses jolis cheveux blancs  
Elle est épouse, mamie, maman  
Pour nous séduire  
Les jours où elle s'approche de nous  
Avec son regard tellement doux  
Ça fait sourire  
Anna vient d'avoir 103 ans  
C'est le plus bel argument  
De sa victoire  
Elle nous arrive de St. Martial  
Nous invite tous dans cette salle  
Trinquer et boire  
Elle nous dit « je suis bien ici »  
Le personnel est bien gentil  
Il faut le croire  
Anna vient d'avoir 103 ans  
On se demande bien comment  
Pourvu qu'ça dure !! "*



# La Communauté de Commune de Domme Villefranche

1 - La communauté de communes élabore, depuis 2 ans, un projet de territoire, à l'échelle des 23 communes membres, de manière à faire ressortir les atouts et les faiblesses du territoire, et à dégager ensuite les axes forts, sur le plan économique, social, agricole, et industriel. De ces axes découlent des actions qui peuvent être ensuite, portés par l'EPCI, pour développer le territoire ou améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. Ces actions doivent entrer dans le champ de compétence communautaire. Aude LIQUIERE a en charge la conduite et l'élaboration du projet de territoire. Des réunions régulières auxquelles assistent les membres élus de la commission éponyme, se déroulent tout au long de l'année.

2 - La CC Domme-Villefranche porte, en association avec deux autres EPCI (Vallée-Dordogne et Pays de Fénelon), une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat). Cette action vise à rénover le bâti ancien, à améliorer l'habitat, à répondre, par exemple, aux exigences normatives d'isolation et de chauffage pour tous les ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond. Cette opération est conduite en partenariat avec le Conseil départemental et l'Etat.

3 - La CC Domme-Villefranche conduit, avec les 6 avec les 5 autres EPCI du Pays du Périgord Noir, une OCMR (Opération Collective en Milieu Rural). Cette action vise à aider directement, sous forme de subventions, et après examen rigoureux d'un dossier rendu éligible, les entreprises locales, afin d'améliorer leur activité, leur image commerciale. Ce soutien est particulièrement apprécié.

4 - La CC Domme-Villefranche réalise chaque année, pour 450 000 € HT de travaux de voirie sur l'ensemble de la voirie revêtue du périmètre communautaire (hors chemins ruraux et centres-bourg).

La CC est compétente pour intervenir sur un réseau routier communal classé d'intérêt communautaire de 750 kms. La CC est dotée d'un service technique qui se déploie, selon les demandes, sur l'ensemble des communes, pour assurer, en partie seulement, le volet fonctionnement du secteur voirie (Fauchage, point à temps, curage de fossés, etc.)

5 - La CC Domme-Villefranche vient de lancer la création d'un gîte d'étapes sur la commune de Florimont-Gaumier, pour un montant de 346 000 € HT. Ce gîte, dont la gestion directe sera assurée par la commune de Florimont, s'adressera à tous les randonneurs qui utilisent les sentiers de randonnée (déjà mis en place par la communauté de communes avec un linéaire dépassant les 1 050 kms).

6 - La CC Domme-Villefranche vient de lancer un programme d'extension de bureaux administratifs avec la création d'un garage destiné à abriter les véhicules communautaires, à St-Martial de Nabirat, face au multiple rural, pour un montant de 440 000 € HT, hors acquisition. De plus en plus de compétences étant transférées à l'intercommunalité, celle-ci se voit dans l'obligation de procéder à des recrutements de personnel spécialisé, lesquels doivent exercer leur activité dans de nouveaux bureaux.

7 - La CC Domme-Villefranche s'est vue transférer la compétence urbanisme. En clair, cela signifie que l'échelon intercommunal va travailler à l'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal (PLUI), engageant par là la réflexion d'un développement et d'un aménagement à une échelle bien plus considérable que les limites individuelles des communes membres, prises une à une. A ce jour, la notion d'aménagement du territoire et de développement urbanistique s'étend sur un ou plusieurs bassins de vie, considérés dans leur ensemble. A cet effet, un chargé de mission « urbanisme » vient d'être recruté.

8 - La CC Domme-Villefranche est compétente en matière d'assainissement non collectif et dispose d'un service de 3 employés appelé SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif). Ce service assure le contrôle et veille au bon fonctionnement des installations d'assainissement individuels, c'est-à-dire non reliées à un réseau d'assainissement collectif.

9 - La CC Domme-Villefranche est un acteur important dans le domaine social. Elle est dotée d'un Espace France Services dont l'activité consiste à recevoir du public et à aider celui-ci dans la plupart des démarches administratives rencontrées au quotidien. Cet espace est ouvert 8 heures par jour, chaque jour de la semaine (hors samedi), toutes les semaines de l'année. 2 employées y travaillent, l'une à St-Martial, l'autre à Villefranche. Il est envisagé que des permanences soient organisées au sein des communes membres de manière à rapprocher le service rendu des administrés locaux.

10 - Dans le cadre de l'exercice de la compétence économique, la CC assure la gestion de 2 zones d'activités économiques, l'une à Cénac, l'autre à Mazeyrolles. La CC a procédé, voici 1 an, à l'extension de la ZAE de Pech Mercier à Cénac. Extension qui a permis la constitution de 8 lots ou 8 parcelles de terrain destinés à recevoir des entreprises. Tous les lots sont d'ores et déjà réservés, six étant vendus. L'intérêt d'une zone est d'accueillir des entreprises sur un site prévu à cet effet. Ainsi, une entreprise installée est séparée du cadre familial et peut-être facilement revendue lorsque l'entrepreneur souhaite la mettre en vente ou lorsqu'il parvient en fin d'activité. D'autre part, il bénéficie des services présents sur une zone avec la mise en place de réseau numérique, de surveillance, d'éclairage, etc.

11 - La CC Domme-Villefranche exerçant la compétence sociale, le CIAS (centre Intercommunal d'Action Sociale) est placé sous son égide. Lui-même est déployé sur deux sites, St-Martial et Villefranche. Il assure la gestion de l'aide à domicile avec l'intervention sur le terrain de plus de 60 aides à domicile.

12 - La CC Domme-Villefranche exerce la compétence tourisme. Dans ce cadre-là, elle est chargée de conduire, avec la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède, la politique touristique mise en œuvre par l'Office de tourisme Périgord Noir Vallée Dordogne. Celui-ci reçoit l'intégralité du produit que constitue la taxe de séjour, recette essentielle à son fonctionnement, outre l'activité commerciale qu'il est autorisé, en tant qu'EPIC, de mener.

13 - La CC Domme-Villefranche comprend un service dédié à l'entretien et à l'animation des sentiers de randonnée. Ces derniers demeurent très appréciés des vacanciers, familles, et visiteurs divers qui aspirent à la découverte des sites naturels en toute liberté. Ces sentiers s'inscrivent dans un maillage départemental, régional, sinon national.

14 - La CC Domme-Villefranche exerce la compétence Enfance-Jeunesse avec notamment la mise en place de deux accueils de loisirs sans hébergement, l'un à Castelnaud-la-Chapelle, l'autre à Villefranche-du-Périgord. Une crèche a également été créée sur le territoire de la commune de Cénac-St-Julien. Un pôle « Ados » récemment créé sur la commune de Daglan complète désormais le dispositif Enfance-Jeunesse. Ces quatre structures rendent d'énormes services, précisément aux jeunes foyers ayant de jeunes enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle. Elles constituent l'un des éléments importants de l'aménagement du territoire et un attrait certain pour les parents en demande de garde d'enfants qui souhaitent s'installer dans notre région.

# Nos Associations

## Club Détente et Amitié ■■■■■

Après notre dernière rencontre de Février 2020, nous nous sommes enfin retrouvés le 29 juin 2021 autour d'un repas froid.



A votre agenda, prochaines manifestations si tout va bien :

- **14 Septembre 2021** Repas de la rentrée Moules Frites .
- **12 Octobre 2021** nous envisageons un repas au restaurant.
- **02 Novembre 2021** Tartiflette ou Mique petit salé.
- **07 Décembre 2021** Assemblée Générale + Repas Choucroute.

Nous avons l'intention de reprendre les ateliers jeux de société. Si vous êtes intéressés merci de nous le faire savoir.

Tous nouveaux adhérents (es) seront les bienvenus (es).

## A Livre Ouvert ■■■■■

La bibliothèque vous accueille le Mercredi de 10h à 12h et bonne nouvelle désormais aussi le Samedi après-midi de 17h à 19 h.

Les dernières nouveautés vous sont proposées ainsi qu'un grand choix pour tous les âges.

Venez nous rendre visite !!!



## Le Comité des Fêtes ■■■■■

Suite à une fête bien réussie, malgré la météo orageuse, je remercie tous les participants et tous ceux qui ont participé aux Aubades (l'argent récolté lors des Aubades nous permet d'organiser et de nous faire profiter des orchestres du Samedi et du Dimanche).

Je veux remercier mon équipe, qui a été à mes côtés pour nous servir au mieux tout au long de la fête avec sérieux et bonne humeur.

N'oublions de remercier M. Le Maire et sa

municipalité pour avoir pris en charge le coût des feux d'artifices cette année.

Comme vous avez pu le constater, le repas champêtre a été annulé.

Mon équipe et moi, espérons vous retrouver pour le marché gourmand qui devrait avoir lieu le 15 Août.

A bientôt ! Au nom du Comité des Fêtes : le président Max Bel.

## L'Association Les Dix Doigts ■■■

Vous propose tous les jeudis après-midi une rencontre de divertissements, un échange convivial, salle du Presbytère de 14h à 17h.

### Loisirs créatifs :

Création d'objets en cartonnage.

Cartes de vœux, d'anniversaire, de naissance.

Albums photos.

Broderie.

Couture.

Tricot, crochet .

Ou tout simplement à 16 heures se retrouver devant une tasse de café et une petite douceur.

Pour tous renseignements :

Françoise : tél 06 83 17 88 24.

Claudine : tél 06 75 22 97 54.

Josette : tél 06 64 09 02 46.

## Chorale Chantemuse ■■■■■

Après une si longue absence, la chorale reprend les répétitions qui débiteront le mercredi 22 Septembre 2021 de 20h à 21h30 à la bibliothèque.

Venez nous rejoindre et retrouver la convivialité ainsi que le plaisir de chanter.

## Diane Saint Martialaise ■■■■■

Forte de ses 42 adhérents pendant la saison 2020/2021, La société de chasse de St Martial de Nabirat a tenu son assemblée générale ordinaire le 24 juin à 19 H.

Suite au renouvellement, le bureau est désormais composé de :

Le Président : Jean-Marc BESSE.

Le vice-Président : Paul GOULOUMES.

Le secrétaire : Philippe BEZANGER.

Le secrétaire adjoint : Didier FOULASTIER.

Le trésorier : Guy RAYOT.

Le Trésorier adjoint : François DEFONTAINE.

Cette assemblée s'est terminée par un moment de convivialité et un dîner festif tout en respectant les gestes barrières.



## La Fête à Saint-Martial de Nabirat

Nous consacrerons cette première rubrique à la fête à Saint Martial. Si nous ne pouvons dire précisément à quand remonte les premières fêtes du village, on sait qu'elles reprennent peu après la dernière guerre mondiale. Elles sont organisées généralement sur 4 jours et commencent dès le vendredi soir avec une retraite aux flambeaux. Le samedi et le dimanche, des bals sont organisés devant l'actuel bureau de Poste. Tout au long de la fête on peut trouver des attractions foraines : tapis roulant, montagnes russes, balançoires, carrousels. Un mât de cocagne est dressé devant la maison qu'occupe aujourd'hui M<sup>me</sup> Ginette Bénitta, un mât en sapin qui a été préalablement savonné et auquel on a suspendu des jambons et autres douceurs. Le dimanche est organisé un concours de rampeau. La fête se termine le lundi par une course cycliste qui correspond au grand prix des commerçants. La fête est généralement et traditionnellement organisée par les conscrits de l'année, souvent aidés par ceux de l'année précédente. Ce n'est qu'au milieu des années 1970 que la fête se structure autour d'un Comité des Fêtes.



Le dimanche après-midi et en soirée, étaient organisés des défilés de majorettes avec la présence de fanfares, grosses têtes et pour la première fois dans la région, les fameux corsos fleuris, confectionnés au printemps par les bénévoles du Comité des Fêtes. Une foule immense assistait à ces parades, venant également des communes voisines, voire de plus loin.



Ces chars représentaient généralement des scènes extraites de la vie quotidienne, comiques ou poétiques. Les habitants du village se prêtaient volontiers au jeu en montant sur les chars et en se déguisant. On peut reconnaître sur le 2<sup>e</sup> photo Claude et Huguette Lablanche. Le nom de la petite fille nous est inconnu. Si vous la connaissez, n'hésitez pas à nous le communiquer.



Le lundi après-midi, une fois la course cycliste terminée, des jeux populaires étaient organisés à l'attention des plus petits : course en sac, course aux œufs. Sur la photo ci-dessus, il s'agissait d'aller chercher dans un récipient rempli soit de farine soit de confiture, une pièce de monnaie ou un jeton de manège. On peut voir de gauche à droite Bruno Véra, Michel Grinfan, Jean-Marc Besse, Jean-Michel Grinfan et Hervé Ménardie.



Si les jeux du lundi après-midi étaient, au départ, destinés aux plus petits, les adultes qui sont, comme tout le monde le sait, de grands enfants, leurs emboîtaient généralement le pas. Au départ de la course en sac, vous reconnaîtrez (ils ont à peine changé...) de gauche à droite : Guy Iragne, Roger Bapst, Charles Duarte, Philippe Iragne, Jean-François Grinfan, Roger Faugéras. Tout cela agrémenté des commentaires de l'incontournable maître de cérémonie, le regretté Michel Grinfan, et son inoubliable faconde.

Evidemment, ce n'est qu'une partie infime de cet évènement. Si vous avez en votre possession d'autres documents, des photos, des souvenirs à partager... la mairie de St Martial de Nabirat souhaiterait les dupliquer pour en conserver une trace et les transmettre aux générations futures. Naturellement, les documents seront restitués à leurs propriétaires.

Christian Ussel